



ORANGE, le 23 Avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**CHEMIN BLANC –
ROUTE DU GRES -**

**DIRECTION de l'AMENAGEMENT
& DU CADRE DE VIE –
Gestion Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de fauchage du cours d'eau de la Mine, **Chemin Blanc & Route du Grès**, la circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée, selon les besoins du chantier.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 6 Mai 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 6 semaines, sous l'entière responsabilité de l'Entreprise ASA MEYNE D'ORANGE.